Appel formations internationales 2022-2026

Questions ouvertes

1. Contenu et objectifs du master ou bachelier de spécialisation / formations continues
2. Décrivez la thématique, le contenu et l’objectif général de la formation. (max 500 mots)

* Dans le cadre d’un master de spécialisation, quelle est l’orientation (spécialisée, recherche ou mixte) de la formation qui a été choisie et au travers de quels enseignements cette orientation sera-t-elle mise en œuvre ?

1. Quelle est la pertinence du master ou bachelier de spécialisation / de la formation continue par rapport aux enjeux identifiés dans les pays partenaires de l’ARES ? (max 300 mots)
2. En quoi votre formation représente-t-elle une plus-value par rapport à la ou aux problématique(s) à laquelle ou auxquelles elle entend répondre ? (max 300 mots)
3. Outre l’Objectif 4 de développement durable, auquel la formation participe par définition[[1]](#footnote-1), à quels autres objectifs de développement durable votre formation entend elle contribuer ? (max 300 mots)
4. Est-ce que la formation existe déjà au Sud ? Comment se présente-t-elle ? Y a-t-il une demande explicite quant à la formation de la part du Sud ? Quel en est le contenu ? (max 300 mots)
5. Approche pédagogique , méthodologie et contenu du master ou bachelier de spécialisation / Formations continue
6. Décrivez l’approche pédagogique et la méthodologie de la formation.
7. Quels sont les acquis d’apprentissage visés ?
8. Quels sont les supports didactiques utilisés (syllabi, matériel audio-visuel, etc.) ?
9. Quelles infrastructures sont mises à disposition de la formation ?
10. Comment intégrez-vous la mise en valeur de l’expérience et des connaissances des participant·es par des modalités d’enseignement participatives et innovantes ? Quelle est la place donnée aux savoirs du Sud via la valorisation et l’échange de savoirs entre les participant·es, via la participation de professeur·es, expert·es et autres intervenant·es du Sud, ou autres ?
11. Un projet personnel ou de groupe, sous la forme d’un travail de fin d’étude ou autre est-il prévu ?
12. Comment la question du genre est-elle traitée dans le cadre de la formation ? Au niveau du contenu ? Au niveau de l’approche pédagogique ? Au niveau des dispositions organisationnelles de la formation (pertinence pédagogique de la possibilité d’étalement, possibilité de suivre une partie de la formation à distance, etc.) ?

*L’ARES propose aux enseignant·es de rendre, dans la mesure du possible, leurs supports de cours disponibles en ligne ou sur un support informatique pour faciliter le transport des boursier·ières contraint·es à des limitations de poids pour leur retour au pays.*

1. Organisation de la formation

Veuillez annexer un programme détaillé du master ou bachelier de spécialisation / de la formations continue (volume horaire, titulaires, travail de fin d'études), ainsi qu’une copie des courriers par lesquels les autorités des institutions coordinatrices et partenaires marquent leur accord sur l'organisation conjointe du master ou bachelier de spécialisation.

1. Quels mécanismes d’auto-évaluation seront mis en place pour assurer le bon déroulement du programme ?
2. Dans quelle langue la formation sera-t-elle donnée (anglais/français/mixte) ? Si la langue de la formation n’est pas le français, qu’est-ce qui justifie ce choix ? La connaissance d’une autre langue est-elle : conseillée, nécessaire, indispensable ? Qu’est-ce qui justifie cela ?
3. Quel est le nombre de boursier·ières souhaité (min. 8, max. 12 pour les masters et bacheliers de spécialisation ; min. 8, max. 15 pour les formations continues) ?
4. Quelle sera la durée de la formation (uniquement pour les formations continues) ? Celle-ci doit être située entre 2 et 6 mois.
5. Quelles seront les dates de début et fin de la formation (uniquement pour les formations continues) ?
6. Quelle sera la date d'arrivée souhaitée des boursier·ières (uniquement pour les formations continues) ?
7. Quels seront les principaux postes d’affectation du budget mis à disposition pour l’organisation de la formation, et quels en seront les poids respectifs ?
8. Visite(s) prévue(s) / séjour de terrain
9. Des visites sont-elles prévues dans le cadre de la formation ?
10. Dans le cadre de la formation, un séjour sur le terrain est-il prévu ? Si oui, quelles en sont les modalités ?
11. Comment vous assurez-vous de l’accessibilité de ces visites et/ou séjour de terrains aux boursier·ières ARES ?
12. S’il n’y a pas de visite(s) prévue(s) ni de séjour sur le terrain, quel autre dispositif visant à établir un bon équilibre entre les aspects théoriques de la formation et la pratique sera mis en place ?

*L’ARES prévoit un financement pour les frais de déplacement internationaux dans le cadre de séjours de terrain ou stages. Ce financement est prévu uniquement pour les masters et bacheliers de spécialisation. L’ARES encourage vivement l’organisation de visites de projets, d’infrastructures, etc. qui sont très appréciées par les étudiant·es et qui favorisent une mise en pratique et en contexte des connaissances théoriques dispensées.*

1. Public cible et conditions d’admission
2. À quel type de public cette formation s’adressera-t-elle et dans quel but ?
3. Quelles sont les catégories professionnelles plus particulièrement ciblées et pourquoi ?
4. Cette formation est-elle adaptée aux pays partenaires de l’ARES dans leur ensemble ou à certains pays en particulier ? Dans ce cas, lesquels ?
5. Par rapport aux besoins identifiés des pays partenaires de l’ARES, quelles seront les compétences acquises par les étudiant·es à la fin de la formation ?
6. Selon vous, de quelle manière l’étudiant·e formé·e pourra-t-elle/il mettre en pratique ses compétences acquises au profit d’un des pays partenaires ou du développement en général ?
7. Précisez la procédure qui sera mise en place pour la sélection des candidat·es. Souhaitez-vous ajouter des critères de sélection propres pour votre formation afin de sélectionner le public cible visé ? Si oui, quels sont ces critères additionnels ?
8. De quelle façon est prise en compte la question du genre dans le processus de sélection ?
9. Encadrement des boursier·ières financé·es par l’ARES
   1. Encadrement pédagogique
10. Quel encadrement académique, collectif et individuel est prévu pour les étudiant·es boursier·ières ?
11. Est-il prévu une structure pour les remédiations en cas de difficulté au niveau de l’étudiant·e ?
12. Comment l’approche pédagogique sera-t-elle adaptée aux besoins spécifiques des étudiant·es issu·es des pays partenaires de l’ARES ?
    1. Encadrement social
13. Quel accueil sera organisé pour les étudiant·es issu·es des pays partenaires de l’ARES ?
14. Quel type d’encadrement social sera prévu ?
15. Des partenariats sont-ils prévus pour assurer l’encadrement social ? Ou pour proposer des activités connexes à la formation tout au long de l’année ?

*L’ARES souhaite encourager les responsables à organiser des rencontres, des évènements sociaux ou festifs, un parrainage des boursier·ières par des étudiant·es belges, etc. ou toute autre initiative de nature à intégrer les boursier·ières à la société estudiantine belge. Une bonne intégration des boursier.ères parmi la communauté étudiante peut combler en grande partie le manque d’informations pratiques que ressentent souvent les boursiers et peut à terme favoriser des échanges et des relations intéressants pour toutes les parties.*

*L’ARES recommande que se généralise le prêt octroyé sur la bourse (avec remboursement échelonné sur l’année) pour l’achat par chaque boursier·ère d’un ordinateur portable personnel en début de formation. Un achat groupé par le service permettrait de bénéficier d’une réduction de prix.*

* 1. Réseau(x)

1. Quelles sont les activités de réseautage qui sont mises en place pendant la formation ?
2. Quelle procédure sera mise en place pour assurer le suivi des étudiant·es qui ont participé au programme, en particulier les étudiant·es originaires des pays en voie de développement  ?
3. Quel sera le rôle d’un·e gestionnaire pédagogique et administratif·ve dans cet objectif réseau ?

*Il est à noter que l’ARES encourage vivement les responsables de chaque formation à maintenir un contact structuré avec les ancien·nes boursier·ières et à tenir un fichier complet et actualisé d’adresses pour une procédure systématique de suivi post formation des étudiant·es. Une attention doit être portée au respect des règles RGPD.*

1. Personnel enseignant
2. Veuillez détailler dans un organigramme les noms des différent·es intervenant·es, leurs qualifications et leurs expériences des pays en développement.
3. Quelle est l’expertise particulière des enseignant·es en lien avec la thématique de la formation (formation, expérience, etc.) ?
4. Une intervention d’expert·es étranger·ères est-elle prévue ? Si oui, quel·le(s) expert·e(s) ? Du Sud (via le programme « Chaire Sud ») ? Du Nord ?
5. Une collaboration structurelle avec une ONG, association ou réseau est-elle prévue dans la formation ?
6. Quel est le rôle envisagé pour un·e gestionnaire pédagogique et administratif·ve ?

*Il importe que les promoteurs et promotrices mettent bien en valeur leur expérience ainsi que celle des autres titulaires d’enseignements dans le domaine de la coopération au développement et de l’enseignement de la branche.*

*Chaires Sud : l’ARES encourage l’intervention d’expert·es du Sud dans les formations en y consacrant un budget spécifique. Via le financement « Chaire Sud », l’ARES met à disposition un montant de 7 000 € maximum par année civile pour chaque master ou bachelier de spécialisation et pour chaque formation continue, ceci pour permettre aux formations d’organiser une ou plusieurs interventions d’acteurs et actrices du Sud sous forme de la dispense d’un cours ou d’un séminaire.*

1. Coordination inter-établissements

Cette partie ne concerne que les formations organisées en inter-établissement, excepté pour la question 4. Cette condition est obligatoire pour les masters et bacheliers de spécialisation, conformément aux conditions énoncées dans le document d’appel.

1. Comment va se coordonner la formation au niveau inter-établissement, au niveau des activités d’enseignement et d’encadrement des étudiant·es ?
2. Quel est le mécanisme de coordination des décisions entre les institutions?
3. Quelle sera la répartition des masses horaires entre les institutions ?
4. Quelle sera la localisation du master ou bachelier de spécialisation / formation continue ?

1. Les établissements d’enseignement supérieur jouent un rôle unique, en tant que moteurs du changement, via la production de nouvelles connaissances, l’innovation pour relever les défis mondiaux, le transfert des connaissances par la formation, l’appui aux politiques et leur mise en œuvre, et par la mobilisation des connaissances. Par le renforcement mutuel de leurs capacités à travers le programme de coopération académique au développement, les étblissements d’enseignement supérieur intervienent par définition au niveau de l’ODD 4, qui vise un enseignement de qualité. En outre, la recherche et l’innovation sont pointés comme l’un des 4 principaux leviers pour l’atteinte de tous les objectifs du développement durable dans le rapport de l’ONU «global sustainable development report» de 2019. (<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/24797GSDR_report_2019.pdf>). [↑](#footnote-ref-1)